



Mesdames et messieurs les membres du Conseil d'Administration

collège
Yves Coppens
académie
Reims
Éducation
nationale

Malestroit, le Jeudi 03/03/ 2022

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil
d'administration qui s'est tenu le jeudi 3 mars 2022,
en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Affaires administratives et pédagogiques :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 24 février 2022

2. Affaires financières :

- Tarifs récompenses et témoignages de gratitude
- Convention photocopieur administration

3. Questions Pédagogiques

- Structure prévisionnelle 2022-2023
- Présentation de la DGH
- Présentation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline, utilisation de la DGH)

4. Questions Diverses

-

La secrétaire de séance

L. QUENTEL

Le Principal

J. COURET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 mars 2022

16 membres sont présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h31

Étaient présents à l'ouverture de la séance : M. COURET Principal, Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire,
Mme NICOLAS, représentants des personnels ATSS,
M. BESCOND, Mme. DIMUR, Mme ALTMEYER, Mme HANGOUET, Mme SEILER
représentants des personnels d'éducation et d'enseignement,
Mme CABILLIC, Mme DUPAS, Mme DENOUAL, Mme ROUSSEL, Mme RANSON,
représentantes des parents d'élèves,
Mme TANCRAY, M. AUCLAIR, représentants des élèves

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

M. Couret, en sa qualité de Principal, préside le conseil.

1-1 Adoption du procès-verbal du CA du 24 février 2022

Les membres ont reçu le PV Mme Desmas nous a signalé une erreur sur le PV. Mme Desmas a quitté le CA avant le vote du point 4.1 Création d'une amicale.

Les suffrages sont donc

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 14

Le procès-verbal du CA du 24 février 2022 est mis au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 16

Le PV du CA du 24 février ainsi modifié est adopté.

2- AFFAIRES FINANCIÈRES

2-1 Tarifs récompenses et témoignages de gratitude

Mme Quentel présente la délibération visant à nous permettre de procéder à l'achat de récompenses et de fleurs ou cartes ou autres témoignages de gratitude en cas de besoin.

- achat et la remise à des élèves de récompenses pouvant aller de 1€ à 50€.
- achat de fleurs ou couronnes pour un montant pouvant aller jusqu'à 70€ en cas de décès d'un personnel ou d'un élève ou d'un ascendant ou descendant d'un élève ou d'un personnel.

Les Tarifs sont mis au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 16

Les tarifs présentés sont adoptés.

2-2 Convention photocopieur administration

L'établissement demande au conseil d'administration l'autorisation de signer une convention pour un nouveau photocopieur à l'administration. Nous proposons un photocopieur équivalent, avec le même fournisseur et qui était le moins-disant dans les demandes de devis.

Après un appel d'offres, la société RICOH a été retenue.

Contrat de location d'une durée de 5 ans pour 106,91 euros par trimestre.

Maintenance à la copie, soit 0,00225 euro la copie noir et blanc et 0.0225 euro la copie couleur.

Demande d'autorisation de signature de la convention mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 16

Le CA autorise la signature de la convention

3- QUESTIONS PEDAGOGIQUES

La première répartition proposée ayant été rejetée, M. Couret présente une seconde répartition. La structure prévue et la dotation restent inchangées.

3-1 Présentation de la structure prévisionnelle 2022-2023

M. Couret présente la structure prévue pour la rentrée prochaine.

	Réel 2019	Réel 2020	Prévision 2021	Réel 2021	Prévision 2022	Divisions 2022
6è	101	89	67	68	75	3 classes
5è	62	98	89	89	68	3 classes
4è	68	68	98	89	86	3 classes
3è	78	67	67	61	83	3 classes
Total	309	322	321	307	312	

3-2 Présentation de la DGH pour information

Compte-tenu des effectifs, notre dotation est prévue pour 12 divisions.

Chaque division compte pour 26h (horaires d'enseignements pour une division) et un abondement de 3h d'autonomie par division. Soit un total de 29h par division.

Notre dotation est en conséquence de **29 x 12 = 348 Heures**

A ces 348 h s'ajoutent **6 h** pour l'UNSS et **2 h** dites « de labo SVT et PC ».

S'ajoutent également **2 Indemnités** pour Missions Particulières (Fractionnables en ½ ou ¼ IMP)

Le Bagad est financé hors DGH pour **4 h**

348 + 6 + 2 + 4 = 360 (+ 2IMP)

La dotation se répartit en Heures Postes (HP) et Heures supplémentaires Annuelles (HSA) et IMP :
335 HP 25 HSA 2 IMP

Dans le cadre du dialogue de gestion, des moyens complémentaires, 5 Heures Postes, ont été attribués au collègue Yves Coppens pour constitution de groupes de LV2.

Notre dotation est donc de **365 heures + 2 IMP** réparties en **340 HP, 25 HSA et 2 IMP**.

3-3 Présentation de la 2nde proposition de répartition des moyens par discipline pour vote

M. Couret présente une répartition par discipline de la dotation attribuée à l'établissement modifiée (Voir tableau)

Lors des débats menés au dernier CA et dans les rencontres préalables, le choix de maintenir les enseignements qui font l'identité de l'établissement semble faire accord.

Les grands axes qui sous-tendent la répartition proposée restent donc :

- Assurer à tous les élèves l'ensemble des horaires prévus.
- Utiliser la marge d'autonomie de l'établissement pour :
 - o Maintenir les enseignements de compléments et options en place dans l'établissement (LCA, Théâtre, Rugby)
 - o Maintenir les enseignements de LV2 en groupes
 - o Prévoir des enseignements en groupes dans les enseignements de SVT en classe de 6è
 - o Créer des enseignements en groupes allégés sur les niveaux 4è et 3è.

La répartition des moyens alloués est mise au vote.

Contre : 13 Abst : 1 Pour : 2

La Répartition de Moyens par Discipline est rejetée.

4- QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des parents d'élèves demandent si des séjours sont prévus sur l'année scolaire 2022/2023. M. Couret répond que cela doit être discuté au prochain conseil pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.